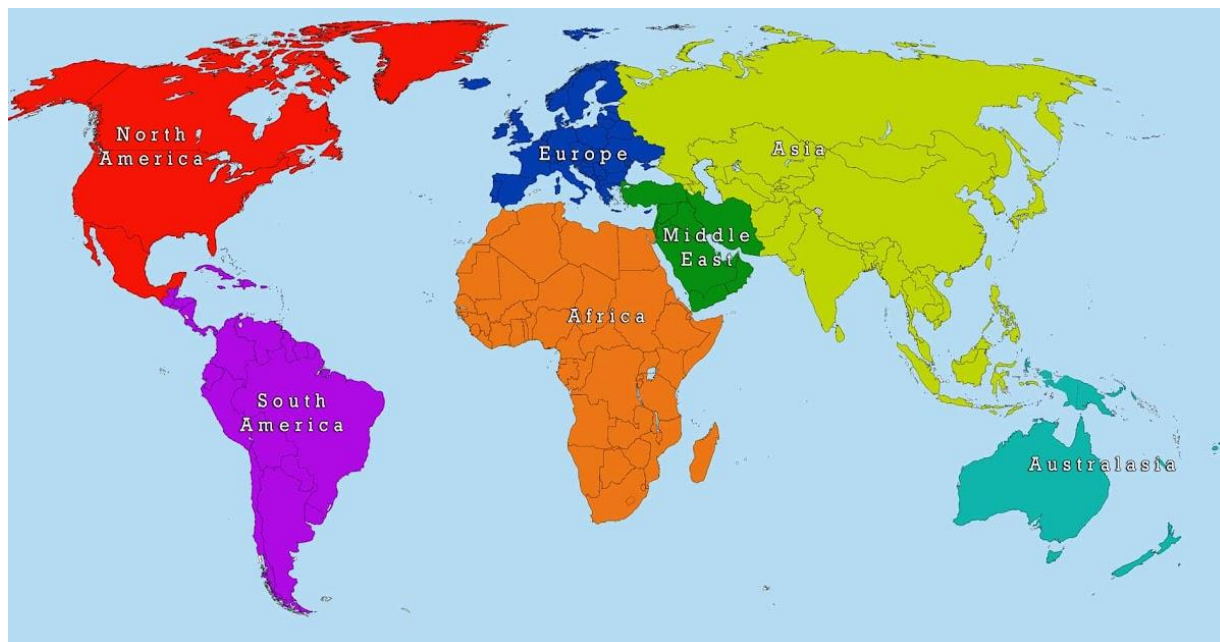


PROJET PEDAGOGIQUE



DES CENTRES DE LOISIRS DE LA VILLE DES LIAS 2024-2025

N° d'habilitation (périscolaire) :
Jean-Jack SALLES
Maternelle 0930022AP000324-E01
Elementaire 0930022AP00623-E01

Victor-Hugo
0930022AP001024-E01
Romain-Rolland
Maternelle 0930022AP001124-E01
Elémentaire 0930022A000624-E01

N° d'habilitation (extrascolaire) :
Maternelle 0930022CL000223
Elementaire 0930022CL00123

A.	Le projet éducatif de territoire (PEDT)	3
B.	La laïcité.....	3
C.	Les accueils de loisirs.....	5
1.	Le centre Jean-Jack SALLES	5
▪	Les locaux.....	5
2.	Centre Victor-Hugo	6
3.	Centre Romain Rolland.....	6
4.	Public accueilli	7
5.	Moyens humains.....	7
6.	Moyens financiers.....	9
7.	Formation :	9
D.	FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	9
1.	Les Modalités d'inscription	9
2.	Les Modalités d'accueil.....	10
3.	L'accueil, les déplacements et le départ de l'enfant.....	11
4.	La restauration	12
5.	En cas d'accident.....	12
6.	Participation financière des familles	12
E.	LA VOLONTE D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS.....	13
1.	Accueil des moins de 3 ans et ou non scolarisés.....	13
2.	Les P.A.I (protocole d'accueil individualisé)	13
3.	Accueil des enfants en situation de handicap	14
F.	INTENTIONS PEDAGOGIQUES DES STRUCTURES.....	15
1.	Objectifs généraux	15
2.	Organisation	15
3.	Palette générale d'activités proposées	15
4.	Thème et projet de l'année.....	17
5.	Partenariats associatifs.....	18
G.	PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORT	18
H.	LE PROJET D'ETE	19
I.	LA PLACE DES PARENTS.....	20
J.	EVALUATIONS	20
1.	Réunions d'équipe.....	20
2.	Les évaluations.....	20

INTRODUCTION :

Ce projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire dont les grandes lignes sont notées ci-dessous. Il a également pour but de poser un cadre et des objectifs de travail pour cette année à venir.

A. Le projet éducatif de territoire (PEDT)

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant, au service de sa réussite éducative et de son bien-être.

Il met en place un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT en assurant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires : un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10, un animateur pour 18 enfants au lieu de 14)

Toutefois, la ville fait le choix de maintenir sur son secteur périscolaire le taux hors PEDT d'un animateur pour 10 enfants en maternelle et d'un animateur pour 14 enfants en élémentaire et sur le centre de loisirs d'un animateur pour 8 enfants en maternelle et d'un animateur pour 12 enfants en élémentaire.

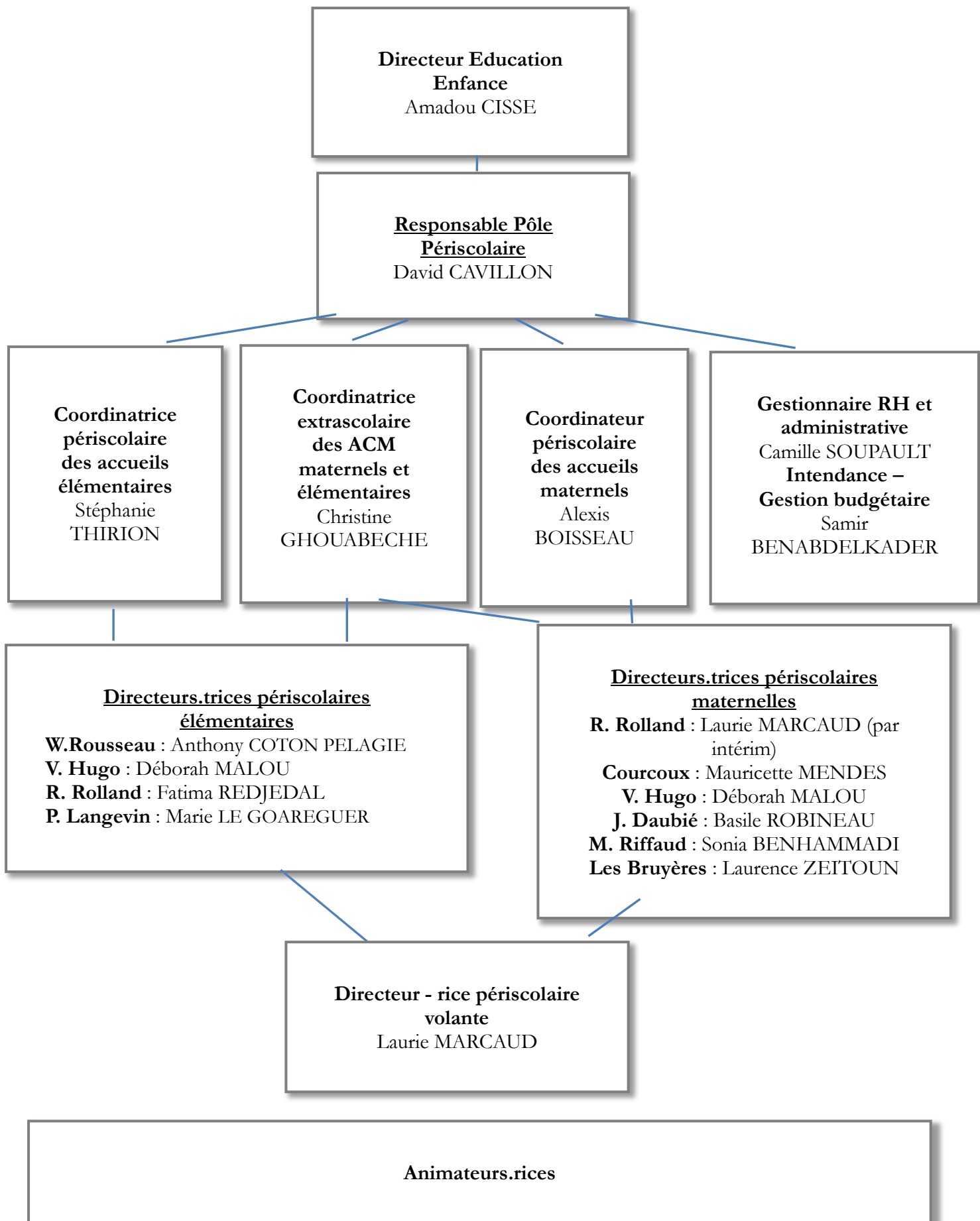
B. La laïcité

La laïcité est un pilier de la République, un des principes forts de la démocratie française. La ville des Lilas veille à ce que ses agents respectent leur obligation de stricte neutralité et exerce leurs fonctions dans le respect du **principe de laïcité**. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses et politiques.

Les animateurs ont conscience qu'en tant qu'éducateurs leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à accompagner.

Conscients de cette influence, les animateurs doivent adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre, de ses différences et la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), qui permette de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.

ORGANIGRAMME DU SERVICE PERISCOLAIRE



C. Les accueils de loisirs

L'accueil des enfants le mercredi se fait sur trois sites en raison de l'effectif important.

1. Le centre Jean-Jack SALLES

▪ Situation géographique

Situé à la périphérie de la ville des Lilas et implanté à proximité d'espaces verts, l'accueil de loisirs municipal Jean Jack Salles se compose de deux sections l'une maternelle et l'autre élémentaire.

La section maternelle accueille les enfants des écoles :

- Courcoux
- Madeleine Riffaud
- Julie-Daubié

La section élémentaire accueille les enfants de :

- Paul Langevin
- Waldeck Rousseau

▪ Les locaux

Section maternelle :

Au rez-de-chaussée

Quatre salles d'activités de 40 m² environ.

Une salle motricité de 60 m² environ (servant de salle d'activité)

Deux groupes sanitaires.

Une cuisine.

Trois réfectoires de 30 m² chacun environ (dont 1 pouvant être utilisé pour l'activité cuisine).

Un bureau de direction.

Au 1^{er} étage

Deux salles d'activités de 35 m² chacune environ.

Trois dortoirs (Rouge, jaune et vert) avec chacun un compartiment vestiaire.

Une bibliothèque de 20 m².

Deux groupes sanitaires.

Section élémentaire :

Au rez-de-chaussée

Quatre salles d'activités

Une infirmerie

Un groupe sanitaire

Au rez-de-jardin

Un auditorium (en commun avec la section maternelle capacité d'accueil 48 enfants)

Six salles d'activités

Un groupe sanitaire

Une toilette handicapée

Une douche

Au 1^{er} étage

Atrium avec 4 coins d'activités possibles

Toutes les salles d'activités sont équipées de placards et d'un évier.

Le terrain

L'espace élémentaire est accessible par le rez-de-jardin. Cet espace extérieur est équipé d'un jeu.

2. Le Centre Victor-Hugo

▪ Situation géographique

Le groupe scolaire Victor Hugo est limitrophe du Pré Saint Gervais. C'est la dernière école construite des lilas. Elle est proche du commissariat, de l'église, de l'école privé Notre-Dame et des commerces.

La section maternelle accueille :

- Les enfants de cette école
- Les Bruyères
- Ecoles privées (Notre dame ou parents lilasiens)

La section élémentaire accueille

- Les enfants de cette école
- Les écoles privées (Notre dame ou parents lilasiens)

▪ Les locaux

Section maternelle :

1 salle périscolaire « accueil de loisirs »
2 cours maternelles avec une structure de jeux
1 dortoir
1 groupe sanitaire dans la cour des maternels
1 salle « arts plastiques »
1 salle « Boutchou »
1 self et la salle de restauration

En section élémentaire :

2 cours élémentaires situées sur le toit
1 groupe sanitaire dans la cour élémentaire
1 salle BDC
Un jardin
1 groupe sanitaire à proximité du self
1 gymnase

3. Le Centre Romain Rolland

▪ Situation géographique

Le groupe scolaire Romain Rolland est situé au centre-ville. Il comporte une partie maternelle et une autre élémentaire. Cette école est située idéalement, à proximité du parc Lucie Aubrac.

On y accueille uniquement les enfants de cette école.

▪ Les locaux

En section maternelle :

Une cour amenant au réfectoire

1 préau

une bibliothèque

une salle périscolaire avec cinq lavabos à proximité.

une cuisine

Une classe avec un dortoir avec un groupe sanitaire à proximité.

.

Au 1^{er} étage :

un dortoir

un groupe sanitaire

En section élémentaire :

1 salle périscolaire située en sous-sol.

1 salle d'activité au niveau du self

1 groupe sanitaire dans la cour

1 groupe sanitaire au niveau du réfectoire

1 groupe sanitaire en sous-sol au niveau de la salle périscolaire

1 gymnase

1 salle munie de tatamis (dojo).

1 préau intérieur

1 cour de récréation

1 infirmerie

Une bibliothèque

Une salle arts plastiques

Une salle de classe

4. Public accueilli

Ce sont des centres qui accueillent des enfants de section maternelle (de 3 à 6 ans) et élémentaire (de 6 à 10 ans).

Ils fonctionnent tous les mercredis. Cependant, seul le centre Jean-Jack SALLES fonctionne sur les petites et grandes vacances. En effet, sa capacité d'accueil est de 230 enfants par section d'âge. Sa fréquentation varie de 170 à 190 enfants accueillis en moyenne.

5. Moyens humains

Toutes les membres de la direction sont diplômés soit du BPJEPS, du BAFD ou soit du cadre d'emploi de la fonction public de catégorie B.

Le nombre d'encadrants à Jean-Jack SALLES est de 18 en section maternelle et de 19 en section élémentaire.

Pour le centre Victor-Hugo les agents sont 11 en section maternelle et 5 en section élémentaire. Ces effectifs tiennent compte des agents référents pour les enfants aux besoins particuliers.

Le centre Romain Rolland est composé de 9 animateurs-rices en section maternelle et de 8 pour les élémentaire.

Les directions sont garantes de la sécurité des enfants et de leurs équipes d'animation. Elles construisent et proposent le projet pédagogique avec leur équipe pour travailler ensemble sur les différents projets. Elles doivent être à l'écoute de chaque animateur (savoir-faire, compétences, motivations) et doivent être disponibles vis à vis des projets d'animation, selon leur libre arbitre et à condition que les idées soient en conformité avec le projet pédagogique.

▪ **L'équipe de directions a pour missions de :**

- ❖ Gérer l'équipe d'encadrement, mener les réunions
- ❖ Coordonner et mettre en œuvre toutes les actions
- ❖ Former des stagiaires, le directeur est garant de la formation des animateurs, il suit plus particulièrement des animateurs. rices en formation BAFA et BAFA et assure la validation
- ❖ Assurer la relation avec les parents
- ❖ Gérer toutes les tâches administratives (projet, bilan, planning, fichiers enfants et animateurs. rices, PAI, etc.)
- ❖ Evaluer les animateurs.

Elle assure le lien avec les familles, développe les partenariats, assure la gestion budgétaire et administrative.

Elle a un rôle de formation et de suivi d'animateurs stagiaires BAFA, la directrice a un rôle de médiatrice en cas de conflits entre enfants ou entre adultes.

▪ **Rôle et fonctions de l'animateur. trice**

L'animateur fait partie d'une équipe sous la responsabilité d'une direction, Il, elle doit s'intégrer dans l'équipe de travail. Son investissement auprès des enfants est permanent (c'est un vrai métier) qui nécessite la recherche du renouveau, un investissement conséquent et une perpétuelle remise en question. Il ou elle doit se comporter de façon responsable par une attitude accueillante auprès de toute personne fréquentant les lieux d'activités (enfants, parents, etc....), il doit respecter les lieux collectifs occupés.

Il ou elle travaille en accord avec le projet éducatif et pédagogique et avec les règles du centre.

Il ou elle doit faire preuve de solidarité avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

Il ou elle doit respecter l'organisation mise en place par le directeur, prendre la parole en réunion d'équipe, donner son opinion, proposer, échanger et savoir accepter les critiques positives et négatives.

Il ou elle permet aux enfants d'évoluer dans le cadre du loisir.

Il ou elle met sa patience, sa disponibilité au service des enfants.

Il ou elle sait travailler en équipe. Son autonomie lui permet de gérer son temps d'activité.

Il ou elle doit proposer des activités qui permettent la découverte de choses nouvelles.

Il ou elle doit informer son responsable de toute absence qui le concerne.

L'utilisation du portable personnel n'est autorisée qu'en cas d'urgence.

Les équipes se réunissent une fois par semaine afin de :

- ❖ Analyser son travail et amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs
- ❖ Echanger sur les enfants, afin de mieux répondre à leurs besoins
- ❖ Mettre en place des projets
- ❖ Préparer les activités
- ❖ Aménager leurs espaces de vie

Ces réunions sont animées par l'équipe de direction. Les encadrants disposent de documentations, telles que fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, ainsi qu'un accès libre à un ordinateur pour effectuer leurs recherches.

6. Moyens financiers

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la **Caf** soutien le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement. Déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse (SDJES), elle attribue chaque année une subvention aux villes qui répondent à cette obligation.

De plus, la Municipalité octroie un **budget pédagogique** à chaque structure en fonction de son nombre d'enfants. Il est réparti en différentes enveloppes pour mettre en place nos ateliers.

- ✓ Fournitures éducatives.
- ✓ Sorties.
- ✓ Associations
- ✓ Alimentation.
- ✓ Pharmacie.

7. Formation :

- ❖ La formation professionnalisation au 1^{er} emploi
- ❖ Formation de professionnalisation tout au long de la carrière
- ❖ Formation de perfectionnement
- ❖ Formation d'intégration
- ❖ Formation personnelle
- ❖ Préparation concours ou examen professionnel

Une coordinatrice en charge de la formation sur le service périscolaire, renseigne, propose et sollicite les agents à se former tout au long de leur carrière, mais également à évoluer professionnellement en passant des concours. Les animateurs (rices) possèdent pour une grande majorité le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), mais également, le SB (surveillant de baignade), le PSC1 (prévention et secours civiques) diplôme de secourisme.

De nombreuses formations sont dispensées au CNFPT (centre national de la fonction public territoriale).

D. FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

1. Les Modalités d'inscription

La fréquentation du centre de loisirs implique une inscription administrative. Elle a lieu dès l'été. Les parents reçoivent à leur domicile une fiche sanitaire. Tout est centralisé de manière à ce que les familles ne remplissent qu'un seul dossier commun pour tous les temps périscolaires et extra-scolaires.

2. Les Modalités d'accueil

Les accueils de loisirs offrent trois formules d'accueil uniquement le mercredi. Les enfants sont accueillis à compter de 8h00 jusqu'à 9h30,
En dehors de ces horaires, les portes du centre sont fermées pour des raisons de sécurité.

Matinée avec repas (8h00 jusqu'à 13h15)
L'après-midi sans repas (13h15 jusqu'à 16h30/18h45)
La journée complète (8h/9h30 jusqu'à 16h30/ 18h45)

Durant les petites et grandes vacances scolaires, les enfants sont accueillis uniquement à la journée complète.

Le matin, un car municipal effectue deux rotations afin d'acheminer les enfants vers la structure Jean-Jack SALLES. Il s'arrête ainsi à plusieurs points de la ville pour récupérer les enfants.

▪ La journée type

8h00 – 9h30

Inscription des enfants. Les parents peuvent consulter le tableau des activités ainsi que les panneaux d'informations

Les enfants sont accueillis dans leur groupe. Selon leurs choix et leurs affinités, ils se répartissent dans différents coins de vie.

9h30

Fermeture des portes

Les enfants sont comptés dans leur groupe respectif, les animateurs,rices effectuent différentes listes de piscine et de sorties.

9h45

Les animateurs,rices présentent et proposent leurs activités pour la matinée à leur groupe (les enfants choisissent, les animateurs s'adaptent à la demande). Déroulement des activités, sorties et piscine.

11h00

Rangement, temps informel dans les salles ou dans la cour.

11h15-11h30

1^{er} service de cantine. Temps informel dans la cour ou les salles pour les autres

12h15-12h30

2^{ème} service de cantine. Temps informel dans la cour ou les salles pour les autres.

13h00

Sieste pour les petites sections et rassemblement des enfants partant en demi-journée.

14h00

Réunion (même principe que le matin). Début des activités

15h30

1^{er} service du goûter pour la section maternelle à Jean-Jack SALLES

16H00

Goûter pour tous les centres

2^{ème} service pour les enfants de maternelle à Jean-Jack SALLES

16h30-18h45

Accueil des parents et adultes venant chercher les enfants.

Comme le matin, en fin de journée, les enfants sont répartis dans les différentes salles, suivant leur choix (coloriages, jeux, finition de certaines activités etc.)

Ils ont également la possibilité de jouer dans la cour lorsque le temps le permet.

3. L'accueil, les déplacements et le départ de l'enfant

L'accueil est un temps de transition qui permet à l'enfant de nouer des relations avec les autres enfants et animateurs.

Il permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs.

Les animateurs. ices sont répartis dans les différentes salles qui accueillent chaque groupe.

Un accueil général est assuré par les directions, pour une sécurité plus accrue et afin de répondre aux éventuelles questions des familles. Nous avons, pour nous aider dans cette tâche, des tablettes tactiles dans lesquelles toutes les informations relatives aux familles sont répertoriées.

Les salles sont aménagées avec différents ateliers et coins de vie. La mise en place d'ateliers diversifiés permet à l'enfant de choisir en fonction de son envie et de son rythme.

Les déplacements à l'extérieur du centre se font le plus souvent avec le car municipal ou des cars loués auprès d'un prestataire. Pour chaque sortie, à pieds ou en car, nous respectons un taux d'encadrement de 1 adulte pour 8 enfants en maternelle et 1 adulte pour 12 enfants en élémentaire.

Le soir, l'accueil est organisé de la même façon que le matin. Celui-ci est un moment d'attention soutenue pour les encadrants.es car certains enfants partent avec leurs parents, d'autres avec une baby-sitter, un voisin ou un membre de la famille. Cependant cela ne peut se faire sans autorisation parentale manuscrite. Une pièce d'identité est systématiquement demandée quand nous ne connaissons pas la personne.

De plus, nous demandons à chaque personne venant récupérer un enfant de signer un registre avec l'heure et le lien de parenté afin de conserver une traçabilité et de formaliser le transfert de responsabilité.

4. La restauration

Le repas est un moment d'éducation à la santé et au goût. L'hygiène et la prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré sont primordiaux.

Une charte de la pause méridienne a été écrite conjointement avec tous les acteurs, ices de ce temps (encadrants, es, agents, es de restauration, etc). Elle reprend et éclaire chaque moment de ce temps de restauration et d'animation, en donnant les objectifs, les priorités et le rôle de chacun.

Chaque enfant a le choix de se placer où il le souhaite. Les animateurs sont assis à table avec eux. Cela permet d'être à leur écoute et de les aider en cas de difficulté.

Le rôle de l'animatrice ou de l'animateur est de faire de ce temps un moment de convivialité, d'encourager les enfants à goûter sans gaspiller, de donner l'exemple en mangeant de tout et de les sensibiliser à l'apprentissage des geste simples (tenir ses couverts correctement, se servir, s'asseoir correctement sur sa chaise etc.)

Le temps de restauration est organisé sur 2 services (le 1^{er} à 11h30, le second à 12h30), il peut y avoir une organisation différente si l'effectif des enfants le permet. Pour le goûter l'organisation est la même.

Les familles ont le choix en remplissant la fiche sanitaire entre 2 propositions plat avec ou plat sans viande. Cela va déterminer le plat que nous servirons aux enfants pour toute l'année.

5. En cas d'accident

Les parents sont tenus de fournir la fiche de renseignements, afin de permettre à l'équipe encadrante de trouver toutes les informations nécessaires telles que :

- ✓ Numéros de téléphone des parents
- ✓ Vaccinations
- ✓ Numéro de sécurité sociale
- ✓ Assurance responsabilité civile

Tous ces renseignements permettent d'avertir dans les plus brefs délais les parents en cas d'accident ou de maladie, et de fournir toutes les informations nécessaires au secours en cas de besoin.

De plus aucun médicament n'est autorisé à donner aux enfants en cas de fièvre.

6. Participation financière des familles

Les inscriptions aux activités extra-scolaires et périscolaires s'effectuent à l'aide de la fiche sanitaire à remplir et à retourner au Service Education et temps de l'enfant, situé avenue Jean Yann avec la photo d'identité.

Pour les accueils périscolaires du matin, du soir et les études surveillées et l'accueil post-étude, le paiement se fait en fonction d'un forfait mensuel (ou d'un mini-forfait mensuel pour les enfants ayant 4 présences maximum dans le mois) **et sont soumis à la tarification du quotient familial.**

Pour calculer son quotient, il faut se rendre au service ETE (Education et Temps de l'Enfant)

Pour la pause méridienne (cantine) et le centre de loisirs, le paiement dépend du nombre de jours où l'enfant a fréquenté la cantine ou le centre de loisirs.

Les factures sont établies mensuellement, à terme échu et envoyées aux familles au début du mois suivant.

E. LA VOLONTE D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS

1. Accueil des moins de 3 ans et ou non scolarisés

Durant le mois d'août, nous accueillons des enfants qui ont tout juste 3 ans et seront scolarisés à la rentrée suivante. Pour cela nous avons mis en place des journées d'adaptations pour permettre aux enfants de s'intégrer à la collectivité en douceur.

Pour cela :

Une salle aménagée leur est dédiée.

Un animateur ou animatrice seront leur référent (e).

Des propositions d'activités adaptées leur seront proposées.

Des moments de rencontres organisés avec le groupe des « petits » passerelle avant la rentrée de septembre...

Lors du repas, le ou la référente sera présente à table avec les enfants. Ce moment doit être un temps d'échanges et de plaisir.

L'animateur(rice) veillera à favoriser les bonnes conditions permettant à chaque enfant de s'endormir au moment de la sieste sereinement (doudous et tétine acceptés).

Rencontre entre les parents et la personne référente chaque matin et chaque soir, (échanges transmissions d'informations).

L'adaptation des enfants sera progressive avec une présentation de la structure, du fonctionnement et de la référente par le ou la directrice du centre de loisirs lors du premier jour. Ensuite les familles pourront laisser les enfants à la demi-journée pendant un certain temps jusqu'à ce que familles et équipe pédagogique jugent ensemble que l'enfant est apte à effectuer des journées complètes.

2. Les P.A.I (protocole d'accueil individualisé)

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- ✓ les régimes alimentaires à appliquer,
- ✓ les conditions des prises de repas,
- ✓ les aménagements d'horaires,
- ✓ les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.

Lorsqu'il s'agit d'un PAI alimentaire, il est le plus souvent préconisé par le médecin scolaire un panier repas, qui doit être fourni par la famille pour le repas du midi et le goûter. Dans ce cas, la famille doit fournir tous les éléments qui composent le panier repas de l'enfant (pain, couverts et assiette compris).

3. Accueil des enfants en situation de handicap

La Ville des Lilas s'inscrit dans une démarche d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales périscolaire (matin, midi et soir en période scolaire) et extrascolaires (centres de loisirs) au-delà de l'application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances.

En effet, lorsqu'un enfant est reconnu en situation de handicap par la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH), pour faciliter son inclusion au sein du groupe, un animateur est affecté à l'accompagnement de cet enfant sur les temps périscolaire et extrascolaire qu'il, elle fréquente. Sur la pause méridienne, il pourra s'agir d'un animateur (rice) ou d'un (e) AVS qui remplit cette mission.

Dans le cadre du centre de loisirs, un protocole peut parfois être mis en place entre le chef de pôle et les parents. Il a pour objectif de garantir l'accueil de l'enfant sur un temps donné (matin ou après-midi) cela permet à l'enfant d'être accompagné dans de bonnes conditions et de créer des relations de qualité entre les équipes d'animation et les familles.

Une sensibilisation au handicap de plusieurs jours est dispensée à chaque animateur (rice) volontaire dans la perspective de s'occuper de ce public d'enfants à particularité. Ainsi, l'animateur (rice) qui devient référent, permet à chaque enfant d'assurer une stabilité de repère et favorise son évolution, sa construction au sein du groupe.

Un travail a été initié avec le CCAS des Lilas et ses référentes handicap permettant un suivi des enfants et un accompagnement accru des équipes dédiées aux enfants nécessitant des besoins particuliers.

F. INTENTIONS PEDAGOGIQUES DES STRUCTURES

1. Objectifs généraux

- Respecter les rythmes individuels de chacun.
- Adapter les activités selon l'âge des enfants.
- Leur permettre de découvrir et de pratiquer des animations en fonction de leurs besoins et leurs envies.
- Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie à travers différents projets.

2. Organisation

Que cela soit en section maternelle ou en section élémentaire, les enfants auront, tout en respectant leurs rythmes et leurs besoins, plus d'autonomie dans l'organisation de leur journée, ceci en restant confrontés aux règles et aux contraintes de la vie collective.

Ils auront le choix de leurs ateliers d'accueils, de leurs activités.

L'organisation des salles référentes est importante, car certains enfants ont besoin d'être accueillis d'une façon individuelle. Ainsi dans chacun des groupes les enfants pourront choisir entre différents coins aménagés.

- Coin jeux de société (memory, lynch, jeu de dame etc.)
- Ludothèque (dînette, déguisements)
- Coin détente (bibliothèque, tapis, canapés)
- Coin jeu de construction (lego, kapla, etc.)

3. Palette générale d'activités proposées

Toutes les activités de la journée sont inscrites sur un tableau d'affichage de chaque centre. Dès leur arrivée, les enfants et les parents en prennent connaissance. L'activité est une source d'enrichissement et de développement, car il ne s'agit pas seulement d'occuper les enfants mais de concevoir un cadre favorisant la créativité.

Beaucoup d'animateurs (rices) ont une compétence particulière, qualifiée ou non. Celle-ci peut être liée à une profession passée, une activité annexe ou une passion. Ainsi, nous trouvons parmi les équipes d'animation de la ville : des sportifs (ives), des artistes peintres, des musiciens (iennes), des spécialistes en art plastiques etc.

Chacun d'eux pourra proposer des ateliers en lien avec son savoir-faire. En plus des formations sur des thématiques précises, nous organisons chaque année des moments d'échanges où ils, elles peuvent les transmettre à leurs collègues.

Des propositions d'activités leur sont faites lors des réunions en début de matinée et d'après-midi. Nous veillons à ce qu'elles soient diversifiées.

▪ Activités manuelles :

Le rôle de l'animateur (rice) est d'inciter l'enfant à s'exprimer, de faire appel à son imagination et de l'aider à réaliser différentes œuvres en se servant de différentes matières.

- **Activité peinture :**

A travers ces séances, les enfants seront sensibilisés à quelques techniques de reproduction. Elles leur permettront de réaliser ou de finaliser différentes créations : objets divers, fresques, etc.

- **Atelier motricité :**

A travers cet atelier, il s'agira de poursuivre la découverte de leur corps en associant des mouvements et des gestes coordonnés. Suivant leur âge, les enfants pourront s'exercer de petites ou grands parcours aménagés de : tapis sur lesquels ils pourront sauter ou rouler, des cerceaux dans lesquels il faudra sauter et des obstacles à éviter etc...

- **Ateliers sportifs :**

A travers les différents jeux sportifs qui seront proposés, les enfants pourront développer leurs aptitudes motrices, tester leur esprit d'équipe, leur habileté, le respect de l'adversaire et de ses coéquipiers, l'arbitre et de la règle du jeu, il s'agira pour eux d'adopter des attitudes d'écoute et de contrôler ses émotions dans des situations diversifiées.

- **Atelier science :**

Au travers des différentes expériences scientifiques les enfants pourront découvrir ce que sont les 4 éléments. (la terre, l'air, l'eau, le feu). Ils découvriront le rôle essentiel de chaque élément et comment ils sont liés pour permettre la vie sur terre.

- **Atelier culinaire :**

Cuisiner ne permet pas uniquement d'occuper les enfants mais de découvrir de nouvelles saveurs, des nouvelles textures, de créer des recettes et d'apprendre de nouvelles techniques.

De plus, apprendre à cuisiner en groupe, permet aux enfants d'intégrer les valeurs essentielles du partage et de la convivialité. C'est un véritable enjeu d'éducation pour les enfants, il rassemble plaisir et apprentissage.

Cuisiner, c'est faire appel à tous les sens : le goût, le toucher, l'odorat. C'est apprendre les dosages et les proportions, sans oublier les règles d'hygiène : Se laver les mains avec du savon, laver les tables, utiliser les instruments de cuisine et les laver.

- **Jeux de société :**

Jouer est indispensable au développement de l'enfant et son intégration dans la société. Chaque jeu permet à l'enfant de travailler et de mettre en œuvre des compétences différentes. Dans notre société ou prime l'individualisme et le repli sur soi. Les jeux de société nous proposent un mode de rencontre très particulier et très riche et de partager un moment joyeux et d'échange. Le jeu de société permet aux enfants d'observer, d'analyser, de mémoriser et les aide à améliorer leur sens de la logique et à élaborer des stratégies tout en respectant les règles du jeu.

Une initiative va voir le jour cette année, la création d'une ludothèque à l'intérieur du centre Jean-Jack SALLES, gérée par un trinôme d'animateurs référents.

- **Le recyclage :**

Le recyclage est un procédé de traitement des déchets qui permet de réintroduire des matériaux qui composaient un produit similaire arrivé en fin de vie tel que le carton, bouteille, palette, tissu, dosettes de café etc.

Le centre de loisirs met en œuvre un ensemble de démarches et de gestes écocitoyens. Afin de permettre aux enfants de comprendre l'importance du recyclage des déchets et l'intérêt pratique de celui-ci.

Plusieurs activités seront proposées aux enfants pour confectionner divers objets pour décorer le centre, fabriquer des jeux de société, faire quelques présents à ramener à la maison ou seront exposés lors de la semaine sur le développement durable ou durant la kermesse du centre.

Les sorties : les sorties proposées seront diverses et variées (parcs, spectacles, musée, bowling, patinoire, cirque etc.) elles seront en fonction des saisons et du thème choisi.

4. Thèmes et projets de l'année

Chaque année, les équipes réfléchissent et mettent en œuvre des projets d'animation autour d'un thème commun. Ces projets individuels font partie d'un document plus global : le projet pédagogique, lui-même s'inspirant du projet éducatif de la ville des Lilas.

Nous proposons d'accueillir chaque enfant dans un environnement sécurisé, divertissant et enrichissant. Nous souhaitons répondre à leurs besoins d'activités. Ceci en leur laissant la place et la possibilité de s'occuper seul ou à plusieurs.

Cette année, nous avons fait le choix d'articuler notre travail autour d'un seul et même thème :

« LES CONTINENTS »

Un projet fédérateur favorisant la coopération, les échanges, la découverte d'autres cultures et apprécier la diversité des différents modes de vie. Découvrir des lieux peu connus des différents continents tels :

- La faune et de la flore
- Les différents habitats (igloo, huttes, maison sur pilotis, building, ...)
- Les différents cultures (costumes traditionnels, coutumes, danses, chants, moyens de locomotion, alimentation etc...)

*** LES ACTIVITES :**

Au cours des mercredis et des vacances scolaires, les équipes d'animations proposeront aux enfants plusieurs activités. Ainsi l'enfant aura le choix de s'inscrire sur l'une ou l'autre des activités proposées. Les enfants devront l'assumer et le respecter, afin de ne pas casser la dynamique des animations mises en place.

Elles permettront aux enfants d'acquérir des connaissances sur le monde, d'exprimer leur créativité, de développer leur curiosité, de donner libre cours à leurs réflexions et leurs interrogations.

L'objectif sera aussi d'amener les enfants à manipuler différents matériaux (pâte à sel, terre, papier mâché...) pour modeler, coller découper, dessiner, peindre. D'autres ateliers seront initiés comme le chant, la danse, la lecture, les jeux musicaux etc.

N'oublions pas l'épanouissement physique de l'enfant, avec des jeux sportifs et grands jeux collectifs qui favoriseront la coopération, la dextérité et l'habileté des enfants dans un esprit ludique, avec des jeux éducatifs, loto, puzzle, jeux de société, jeux de construction.

5. Partenariats associatifs

▪ Le Cirque électrique :

Ce partenariat rencontre depuis plusieurs années un grand succès auprès des enfants, c'est la raison pour laquelle nous avons renouvelé notre engagement afin que les enfants de la section maternelle puissent être initiés à l'art du cirque.

Les séances commenceront tous les mercredis à partir du mois Novembre jusqu'au mois de Mai.

▪ Les rencontres intergénérationnelles :

Des rencontres entre les enfants et les résidents du Jardin des Lilas seront organisées 1 à 2 mercredis après-midi par mois. Les enfants et résidents se retrouveront par petits groupes autour d'ateliers divers suivis d'un goûter. Ces rencontres auront lieu à la résidence. Ce projet de rencontre est évalué et réajusté en début de chaque année scolaire afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des deux générations.

▪ Le centre culturel :

Notre partenariat avec le centre culturel, se fera sur des manifestations telles que Noël en organisant la décoration du sapin du quartier des sentes, des lectures d'histoires ou des petits concerts au centre culturel Louise Michel.

Nous emmènerons aussi les enfants découvrir différentes expo-ateliers sur le centre culturel Jean Cocteau ou au Théâtre du garde-chasse en fonction de ce qui nous sera proposé.

G. PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORT

En plus des projets émanant des équipes, d'autres incontournables viennent s'ajouter chaque année sur des thèmes menés par l'ensemble des sites périscolaires et du centre de loisirs.

La nouveauté de cette année est la création d'un atelier « radio » qui a été initié à la faveur des Droits de l'enfant.

▪ Les Droits de l'enfant :

Les droits de l'enfant aboutissent chaque année à un après-midi festif. Cette année, elle se fera au gymnase MASHA AMINI le samedi 16 Novembre. Différents services et associations de la ville sont présentes pour faire de ce moment une rencontre où se conjuguent jeux, démonstrations sportives, et projections sur les différents moments de loisirs des enfants.

▪ Le Développement durable :

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures ».

Afin d'assurer la cohérence d'une démarche d'éducation à l'environnement et la prise de conscience chez les enfants et les adultes, des actions éducatives sont menées régulièrement dans la vie quotidienne du centre.

Il s'agit aussi de recyclage et plus largement de transformer un objet en lui redonnant un autre aspect, une autre « vie ». Chaque année une exposition est organisée dans le hall de la mairie afin de mettre en valeur le travail réalisé par les enfants.

▪ Les Lilas sur sport :

Il s'agit dans cette initiative de mettre en place des jeux et sports entre enfants sur les temps périscolaires (midi-soir-centre de loisirs). Cet événement se déroule du lundi au vendredi avec les enfants qui fréquentent ces temps d'accueils.

Par conséquent, chaque établissement organise le même jour des ateliers sportifs autour des thèmes suivants : Jeux d'opposition, jeux de coopération, jeux d'adresse, relais, sensibilisation handisport.

▪ **Lil'art :**

Depuis plusieurs années nous sommes conviés pour participer et proposer des ateliers d'art plastique aux enfants. Une poignée d'animateur.trices proposent tout au long de la journée du samedi une ou deux activités sur un thème donné.

▪ **La kermesse :**

C'est la grande fête du centre de loisirs qui a lieu chaque année sur un samedi matin ou après-midi de juin. C'est l'occasion de faire découvrir aux parents les différentes activités confectionnées par les enfants tout au long de l'année. De plus, les équipes mettent en place de nombreux stands en lien avec le thème. Une scène est installée afin de proposer au public de découvrir différentes danses et chansons dont les enfants en sont les vedettes.

H. LE PROJET D'ETE

Les vacances d'été sont un moment particulier, à la fois charnière car l'enfant se sent souvent plus grand ; riche de nouvelles expériences.

L'équipe pédagogique peut établir des projets d'animation cohérents et originaux sur une durée déterminée de deux mois.

Ainsi, il peut être possible d'insister sur certains aspects du projet général à l'année ou d'en développer de nouveaux avec un thème défini autour de ce que représente l'été pour les enfants (la montagne, la mer, la plage, etc.)

C'est dans cette démarche que l'équipe pédagogique fera ressortir trois grands axes de réflexion qui guideront leur travail pendant l'été.

- Passer de bonnes vacances heureuses et marquantes.
- Vivre dans un climat d'égalité et d'émancipation collective.

L'environnement du centre de loisirs appartient à ceux qui y vivent. C'est dans cette optique que nous avons une réflexion constante quant à l'aménagement le plus optimal possible.

Pour cela des pataugeoires sont installées, des tables et des chaises sont aménagées dans la cour afin de profiter des temps d'activités en extérieur et pour la prise du goûter.

L'été est l'occasion de percevoir le centre différemment, pour cela nous organiserons des journées à thème (loto, casino, Cluedo etc.) au cours desquelles les enfants pourront partager, échanger mais surtout s'amuser.

Durant ces deux mois, différentes sorties auront lieu ainsi que des activités à dominante plein air. Tout est mis en place afin de faire passer aux enfants de bonnes vacances.

5 jours à la base de loisirs de Champs sur Marne ; L'Union française des œuvres laïques d'éducation (UFOLEP) propose chaque année des stages (du lundi au vendredi) au mois de juillet et au mois d'Août.

Sur un site de 25 hectares, la base de loisirs départementale de champs sur Marne uniquement dédiée aux collectivités, aux associations, aux club sportifs ou à des comités d'entreprise, propose des activités de pleine nature.

Dans ce cadre d'exception, se conjuguent les notions de découverte de la nature, d'action et de plaisir. C'est l'occasion pour les enfants de l'accueil de loisirs de sortir du cadre habituel pour se retrouver dans un environnement naturel propice à de nouveaux apprentissages.

En effet, les enfants ont l'occasion d'être initiés à divers disciplines telles que :

- Canoë kayak.
- Voile.
- Trampoline.
- Tir à l'arc.
- Escalade.
- Vélo.
- Roller etc.

I. LA PLACE DES PARENTS

Information et échange : Nous sommes conscients que rien ne pourra se faire, pour favoriser pleinement l'épanouissement de l'enfant, sans une interaction avec les parents. L'accueil de loisirs travaille au développement d'une véritable communication en direction des familles.

Chaque début d'année scolaire deux réunions (1^{er} pas au centre) sont organisées pour accueillir les familles dont les enfants rentrent à l'école. Cette démarche permet d'informer les parents de l'organisation des centres, des 3 possibilités d'accueil le mercredi, mais aussi des vacances scolaires, des services mis à leur disposition tel que le ramassage en car, l'importance des fiches sanitaires, du P.A.I (protocole d'accord individualisé) si leur enfant doit suivre un traitement médical etc.

A l'extérieur un panneau d'affichage avec :

- Les horaires et conditions d'accueil des centres de loisirs.
- Les numéros de téléphone du chef de pôle et de la coordinatrice extrascolaire.
- Les directions sur chaque site.
- Les déclarations jeunesse et sports.

A l'entrée du centre un espace informations avec :

- Le projet éducatif
- Le projet pédagogique
- Le règlement du centre
- Les menus de la semaine et les allergènes.
- Les horaires du ramassage en car municipal

Toute cette communication est mise en place afin d'informer les parents, et susciter chez eux un réel intérêt pour ce qui se passe dans le cadre de vie de leurs enfants à l'intérieur de centre de loisirs.

J. EVALUATIONS

1. Réunions d'équipe :

De façon hebdomadaire, l'équipe d'animation se retrouve tous les mardis matin, afin de préparer la journée du lendemain, d'échanger des informations, de se concerter et de se coordonner sur la manière de mener les animations et les interventions.

Des réunions sont organisées les jeudis qui précèdent les vacances. Elles ont pour objectif la mise en place des plannings d'animation, la définition du rôle de chacun, faire un point sur la

réglementation en vigueur et la répartition des animateurs dans chaque groupe d'âge, préparer les activités qui seront proposées et organiser leurs journées et les sorties.

Pour mieux évaluer les actions menées une autre réunion est organisé après chaque vacances.

2. Les évaluations :

L'évaluation journalière : elle se fait quotidiennement au moyen du cahier de bord (type d'activités, fréquentation des enfants ...)

L'évaluation collective : Un temps de discussion au sein de l'équipe lors des réunions.

- On y parle du vécu, du déroulement
- On soulève les problèmes rencontrés, on analyse
- On fait le point sur les journées à venir
- Les informations provenant du service sont communiquées

L'évaluation individuelle : Elle s'effectue entre le responsable du centre et l'animateur, sur des temps de travail formel. C'est un moment de dialogue qui permet :

- De faire préciser, par l'évaluateur, ses missions et tâches précises
- De connaître l'appréciation de ses résultats professionnels et sa façon de servir pour l'année écoulée
- De formuler des souhaits en termes de formation, d'évolution de carrière, de mobilité mais aussi de suggestions sur le fonctionnement du service

Cette évaluation permet également de favoriser le dialogue avec l'agent évalué, d'apprécier les résultats de l'année écoulée par rapport aux objectifs fixés et de recueillir les souhaits de l'animateur.